



L'Arquebuse de Douvaine

FFTir N° 2074005 / FFTA N° 3374141 / APS N° ET000851

Siège Social : 13 chemin des Afforets 74140 Douvaine

Tel : 06.83.79.93.28

Email : president@arquebuse74.com

Site: www.arquebuse74.com

Politique de remboursement des frais pour les compétiteurs

Le budget est de 12.000€ maximum pour la saison 2024-2025, tous tireurs confondus. Pour les années à venir, 20% du montant brut des licences de la part « club ». Le montant ainsi déterminé sera communiqué à chaque début de saison.

Les remboursements se feront à chaque fin de saison, au mois d'août.

Lors de la première année d'inscription d'un nouveau licencié, le licencié bénéficie de 50% des montants des remboursements ci-après.

L'Arquebuse s'engage à rembourser :

- Les engagements pour les Départementaux, Régionaux et les Championnats de France, hors repêchage
- Les frais à hauteur de 100€ pour les Régionaux
- Les frais à hauteur de 400€ pour les Championnats de France
- Les frais à hauteur de 500€ pour les Championnats d'Europe, engagements compris
- Les frais à hauteur de 600€ pour les Championnats du Monde

→ Pour un remboursement maximum de 1000€ par compétiteur, pour la saison, toutes disciplines confondues, engagements compris.

Attention :

- Ces remboursements ne sont valables que pour les compétitions dites « officielles » : les concours amicaux ne sont pas concernés
- Si un compétiteur est qualifié pour un championnat (Régionaux et suite) et qu'il se ne présente pas aux épreuves, il sera redevable des engagements pour cette compétition.